

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Présents : H. PLE, C. SASSO, A. JASSERME, P. PRIMEVERT, L. BELLON, L. PROFIZI, E. DOMPS, V. SANTAMARIA, B. MOINE, F. AURELLE, Y. MUGNIER, M. CARRARA, T. MICHEL, C. DAVIET

Absent(s) non excusé(s) : JF THIERRY

Absent(s) excusé(s) : /

Procurations : /

1* / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2026 des observations ont été formulées. Ces dernières seront prises en compte et le procès-verbal sera modifié en conséquence. Après approbation le 2 juillet 2026 le procès-verbal du 4 juin est modifié comme suit :

H. PLE s'excuse de ne pas avoir donné la procuration de JF. THIERRY lors du conseil. Il manque dans le dernier compte-rendu la demande d'envoi des convocations à la réunion du conseil municipal par mail et plus par papier (écologie et économie). F. AURELLE fait remarquer qu'il faut désigner un ou une secrétaire de séance à chaque réunion du conseil municipal et de noter les différents devis quand il y en a

2* / ORDRE DU JOUR

1/ Rappel : Mise au point des fonctions de chaque élu et leurs prérogatives

M. le Maire rappelle les principes de la charte des élus. Il est également souligné qu'il est strictement interdit de se présenter à une commission ou à une réunion de chantier en état d'ébriété, une telle attitude portant gravement atteinte à l'image du conseil municipal.

2/ Signature de la convention avec le Département : Travaux du Bourg

→ Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

3/ Renouvellement location terrain à l'entreprise Tranchant – Route de la gare

Après vérification du bail, il apparaît que celui-ci n'est pas renouvelable par tacite reconduction. Il concerne la location d'un terrain destiné au stockage de gravier et de gravier, pour un montant annuel de 100 €. Compte tenu du faible loyer actuellement appliqué, le conseil municipal propose de le porter à 200 € par an, pour une durée d'un an.

→ 13 voix pour, 1 abstention : E. Doms

4/ Demande de dégrèvement pour une facture d'eau au camping

Une administrée a reçu une facture d'eau faisant état d'une consommation de 133 m³, alors qu'elle n'occupait son logement que de manière intermittente. Habituellement, pour une demande de dégrèvement, la consommation est recalculée sur la base de la moyenne des deux années précédentes. Cependant, la personne n'étant arrivée sur la commune qu'en cours d'année dernière, sa consommation de référence pour 2025 n'est que de 1,37 m³. Il est donc proposé de retenir une consommation moyenne correspondant à celle d'une personne seule, soit 25 m³, ou éventuellement 50 m³.

→ 2 voix pour 25m3 (C. Daviet, A. Jasserre), 12 voix pour 50m3

5/ Devis peinture salle du conseil Philippe GUILLOT (656,30€)

Suite à une infiltration d'eau, un pan de mur de la salle du conseil est à refaire.

→ Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

6/ Devis cabinet kinésithérapeute : reprise de port toiture (792€)

→ Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

7/ Devis achat nettoyeur vapeur pour les employés des écoles

Les employées ont formulé une demande pour l'acquisition d'un nettoyeur vapeur, afin de pouvoir nettoyer l'ensemble des jeux, les vitres ainsi que l'arrière des toilettes. Deux devis comparatifs ont été sollicités.

→ Devis Gitem à 259€ validé à l'unanimité par le conseil Municipal

8/ Devis achat d'un nettoyeur haute pression pour le service technique

Comparaison de deux devis portant sur des appareils de puissances différentes. Ce nettoyeur haute pression à eau froide est régulièrement utilisé par le service technique, notamment pour l'entretien de la fontaine.

→ Devis Comestaz à 799€ validé à l'unanimité par le Conseil Municipal

9/ Devis pour un volet roulant hors d'usage au salon de coiffure (1200,21€)

→ Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

10/ Devis Califente : Curage des évacuations des eaux de récupération hors du secteur de protection du captage de pompage – Route de la Gare (1800€)

Des caniveaux en béton ont été installés devant l'usine. Ils doivent être nettoyés régulièrement, car ils se remplissent rapidement. Le curage permet d'évacuer les boues, les hydrocarbures et les dépôts afin d'éviter le colmatage du réseau.

→ Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

11/ Devis reprise de la plateforme du camping (1296€)

La plateforme située au sud du camping sera réaménagée et nivelée, ce qui apportera un aspect plus propre et harmonieux à l'ensemble du site.

→ Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

12/ Devis achat et transport de sable pour la plage du Plan d'eau de Mansin

Nous avons sollicité un devis auprès de GraviRhône pour la fourniture du sable et son transport, ainsi qu'un devis auprès de Cettour, qui ne propose que la prestation de transport. Le sable destiné à la plage du plan d'eau est chiffré à 1 267,50 € HT, et le transport assuré par Cettour à 120 € HT par trajet. Cette entreprise pourra également effectuer les trajets nécessaires pour acheminer du gravier jaune provenant de la carrière de Saint-Cyr jusqu'à l'entrée du plan d'eau.

→ Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

13/ Devis point à temps : reprise routes et chemins

Un grand nombre de routes et de chemins de la commune présentent un état dégradé. Nous avons donc établi une priorisation des secteurs à restaurer.

Chemin de Chambarin -> Station

Champion -> Container

Vigny + parking de la mairie

Proposition de devis de SER SEMINE 14544€ et Effage 18276€. C'est la moyenne annuelle constatée ces dernières années pour la réfection des routes.

→ Le conseil valide le devis de SER à l'unanimité

14/ Choix du prestataire de cantine

Trois prestataires de services de cantine ont été reçus, avec une employée de la cantine, afin d'établir un devis pour une intervention à compter de septembre 2026.

- Croq'Alin, prestataire actuel, propose des repas élaborés par une diététicienne, mais non spécifiquement adaptés aux enfants. Le tarif est de 4,76 € HT par repas.
- RPC 01, basé à Vaisehône, travaille avec des producteurs locaux et propose plusieurs niveaux de repas :
 - 20 % bio : 3,32 € HT/repas
 - 24 % bio : 3,43 € HT/repas
 - 40 % bio : 3,79 € HT/repas

Les contraintes identifiées concernant la livraison l'après-midi pour le lendemain midi, ce qui augmente le risque en cas de coupure électrique nocturne. Il est également nécessaire qu'un agent soit disponible pour ouvrir la cantine lors des livraisons. Enfin, les réservations doivent être effectuées deux semaines à l'avance.

- Lestroy, situé à Serrières-en-Chautagne, propose des repas exclusivement destinés aux enfants. Les produits sont locaux, de saison, avec 45 % de bio et 15 % de produits labellisés. Les repas sont cuisinés sur place. Deux tarifs sont appliqués selon l'âge :
 - Maternelle : 4,43 € HT/repas
 - Primaire : 4,59 € HT/repas

Après avoir pris contact avec plusieurs communes voisines, les retours concernant le prestataire Lestroy se sont révélés très positifs. L'employée présente lors des échanges a également exprimé une appréciation favorable pour ce prestataire.

→ Le conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de Lestroy

15/ Devis assainissement et plomberie

L'installation de bacs à graisse est désormais obligatoire dans l'ensemble des établissements recevant du public. Sont donc concernés par ces travaux : l'auberge, l'école, la salle des fêtes et la salle Mondon. Nous avons sollicité plusieurs devis comparatifs et retenu les artisans en fonction de leurs disponibilités et de leur rapidité d'intervention.

Auberge	Terrassement	TPAF Giet	14 852,40€
	Plomberie	Savignac	13 584,92€
Ecole	Carrelage	Collin	2 628,48€ + 5 950,46€
	Terrassement	TPAF Giet	13 498,80€
Salle des fêtes	Plomberie	De Massari	768€
	Terrassement	TPAF Giet	12 550,20€
Salle Mondon	Plomberie	De Massari	2 100€
	Terrassement	TPAF Giet	7 882,20€
	Plomberie	De Massari	1062€

→ Le conseil Municipal approuve ces devis à l'unanimité

16/ Renouvellement du parc photocopieurs : Ecoles/Mairie

Le contrat étant arrivé à son terme, un devis a été sollicité auprès de Rex rotary. Ce prestataire est réactif et légèrement moins cher que le précédent contrat.

Proposition de 1 907€/trimestre.

→ Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

17/ Questions diverses

- Nous devons renouveler la convention s'élevant à 2 000€ avec GDS de l'Ain pour la lutte contre le frelon asiatique
- Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Le chemin de Rhémoz est impraticable. Devis établi par Dylan débroussaillage 864€ car utilisation d'un broyeur forestier
- Le conseil Municipal approuve à l'unanimité

18/ Informations diverses

- Un travail est actuellement mené avec le Département afin de sécuriser la D992. Les services reconnaissent que la configuration actuelle — alternance de priorités à droite et de stops — présente un risque pour les usagers. Une proposition d'aménagement doit prochainement nous être transmise. Concernant le secteur de Mieugy, la problématique persiste : la vitesse excessive reste fréquente sur cette portion. La question de l'installation d'un radar pourra être étudiée afin de renforcer la sécurité.
- Nous avons rencontré la responsable de l'urbanisme. Plusieurs demandes de permis de construire ont été déposées pour des terrains non desservis par le réseau d'eau potable. Nous sommes actuellement dans l'attente d'un devis de Sodeval afin d'évaluer les solutions possibles. Une révision du PLUi devra également être engagée en lien avec le CCUR.
- Un administré demande la reprise du mur de soutien du Chemin d'accès au réservoir. La commune bénéficie d'une servitude – Demande de devis
- Le Conseil Municipal est en train d'étudier les possibilités de chauffage/climatisation pour l'école
- Le SHR s'est rendu sur place afin d'étudier la réhabilitation du Verdet. La DREAL est actuellement en discussion avec l'usine ; toutefois, sans le rejet d'eau de celle-ci (environ 300 m³/heure), le Verdet ne pourrait plus subsister, ce qui entraînerait également la disparition des libellules, poissons ... qui en dépendent. Dans l'état actuel des échanges, le SHR se dit favorable à une réhabilitation du Verdet, mais un travail préparatoire devra être engagé pour définir les modalités d'intervention.
- Une réunion a eu lieu pour la voie verte. Un groupe de travail va se mettre en place en juillet pour suivre ce projet.
- La micro-crèche va prochainement ouvrir à Angletfort. La CCUR va donner son aval. La commune va demander le passage de la commission de sécurité avant de donner son avis.
- Une réunion s'est tenue avec l'association Mélodie du Monde, organisatrice du Nomad Reggae. Le SDIS a validé le dossier, et des arrêtés seront prochainement pris afin d'interdire le stationnement le long des voies ainsi qu'aux abords du cimetière. Les festivaliers se gareront uniquement vers le local chasse. Des WC vont être rajoutés à l'extérieur et la sécurité va contrôler l'accès au Verdet.
- Un courrier va être adressé au snack pour lui rappeler les heures d'ouvertures.
- Le snack demande désormais aux usagers de consommer pour pouvoir accéder aux WC. Un échange sera organisé avec lui à ce sujet.
- Nous avons reçu une demande d'installation d'une prothésiste ongulaire sur la commune, en remplacement de l'agence immobilière. Elle sera reçue prochainement par M. le Maire.

- Nous recevons chaque année plusieurs demandes de dérogations scolaires. Les communes de Seyssel, Corbonod et Angletfort se sont réunies afin d'harmoniser leurs pratiques.
- De nombreux impayés de cantine et de garderie ont été constatés. Un point sera effectué avec le trésorier afin de relancer les familles concernées et de déterminer les mesures nécessaires.
- Il ne faut pas hésiter à signaler à la commune tout arbre présentant un risque de chute.

La séance est levée à 22h45

Le Maire,
H. PLÉ




La Secrétaire,
C. DAVIET

